

I.

Etude sur le conditionnel français.

(Son mode de formation et son développement dans la langue française.)

„La conjugaison, dit M. Gaston Paris¹⁾, est la partie que les langues romanes ont traitée avec le plus d'originalité, qu'elles ont le plus profondément renouvelée. Des voix se sont perdues, des modes et des temps ont disparu et d'autres ont été créés que ne connaissait pas la langue-mère.“

Une de ces nouvelles formations est celle qui a reçu en français le nom de „conditionnel“, en italien celui de „futuro condizionale“, en espagnol celui de „condicional“. Les grammairiens des langues néolatines ont, pendant longtemps, regardé cette formation comme un mode à part ayant deux temps, le présent et le passé. Cependant à l'inspection des paradigmes de la conjugaison on est frappé du fait que le soi-disant conditionnel a été évidemment construit sur le type du futur, le radical des deux temps étant tout à fait le même. Et cette ressemblance n'est point accidentelle; c'est par elle que la vraie nature du conditionnel a été reconnue.

Ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que Raynouard a, sinon signalé²⁾, mais prouvé le premier que le futur des langues romanes ne provient point du futur latin en *bo* ou *am*, mais qu'il est fourni par l'adjonction du présent de l'auxiliaire *habere*³⁾ à l'infinitif du verbe, découverte confirmée par les travaux importants de Diez et d'autres savants allemands. Le futur français est donc un temps composé, et tel est le conditionnel.

Tandisque celui-là se forme avec le présent *habeo*, *habes*, *habet* etc., et l'infinitif du verbe; celui-ci se forme analogiquement avec l'imparfait *habebam*, *habebas*, *habebat* etc., car les désinences *ais*, *ais*, *ait* etc. du conditionnel ne sont autre chose que l'imparfait *habebam* etc., en français *avais* etc., supposition que je justifierai plus tard. C'est en conséquence de ce fait, rigoureusement établi par les savants que je viens de nommer, qu'on appelle cette formation particulière *l'imparfait* du futur, et son passé le *plus-que-parfait* du futur, et qu'on regarde ces deux temps comme appartenant à l'indicatif. Maintenant, après avoir brièvement signalé le mode de formation du soi-disant conditionnel, il me faut, en premier lieu, entrer spécialement dans l'exposé des principes sur lesquels ce nouveau temps s'est formé du latin; cela fait, je dois tracer la marche qu'il a prise dans la langue française.

¹⁾ G. Paris: Sur le rôle de l'accent latin dans la langue française. p. 63.

²⁾ Blanc (Ital. Grammatik 360) dit que ce mode de formation du futur a été signalé pour l'espagnol par Antonio de Nebrija (1492). Regnier, Desmarais, Lacurne de St. Pelaye ont le même mérite pour le français. —

³⁾ Il faut en excepter le *valaque* qui forme son futur avec *velle*: *voiu centă*, et le *rumansch* qui se sert de *venire*: *veng a cantar* = je chanterai.

De ce que je viens de dire sur la formation du conditionnel, savoir qu'il a été construit sur le modèle du futur, il est clair que je suis fondé de partir de l'explication des principes de formation de ce temps-ci pour parvenir à l'éclaircissement de ceux de celui-là.

I. La philologie moderne, en s'appuyant sur la filiation et la comparaison, a prouvé que dans toutes les langues indo-européennes il n'y a point de futurs simples, mais qu'ils se forment, par voie de composition, avec le présent d'un auxiliaire et l'infinitif du verbe¹⁾. N'ayant pourtant pas à dissertar sur cette matière fort intéressante de la grammaire comparative, je me contente de faire observer que les futurs latins en-*bo*, -*bis*, -*bit* etc. se forment avec la racine *fu* ou *bu* qui se trouve dans l'auxiliaire anglosaxon *beo* = je suis, *bist* ou *byst* = tu es, *bidh* ou *bydh* = il est. (Cfr. Bopp, Grammatik etc. II² 541). Mais ce qui est beaucoup plus important pour notre sujet, c'est le fait que les latins exprimaient fréquemment par *habeo* joint à l'infinitif du verbe le désir de faire quelque chose dans un temps futur. On rencontre même dans Cicéron les phrases telles que: *habeo etiam dicere*; ad familiares *habeo polliceri*; *habeo convenire*; *habeo ad te scibere*. Cette tournure est de beaucoup plus fréquente dans les écrits de la langue vulgaire; p. e. dans les plus anciennes traductions latines de la Bible et dans les écrivains du moyen âge. Ainsi on lit:

Qui in sanctis *habet jurare*, hoc jejunos faciat. —

Ego eum *habeo baptizare*.

Rex proximo rugitu, ut dicitur, *venire habet* in silvam. —

Ego tibi *facere habeo* bonitatem quam volueris.

Si non feriveris, ego te *ferire habeo*.

Omnes canonici, qui sacerdotes non fuerint, omni die Dominica *habent communicare*.²⁾

Quod estis, fui; et quod sum, *essere* (esse) *habetis* (Gruter Recueil etc. Nr. 1062, 1).

On pourrait douter si, dans ces phrases, *habeo* avec l'infinitif a tout à fait le même sens que le futur en *bo* ou *am*. Cependant il est clair au premier coup d'oeil que cette tournure exprime l'idée de l'avenir; non, il est vrai, dans le sens de la réalité, comme le futur simple, mais seulement dans le sens de la possibilité ou d'un devoir.³⁾ Cette différence, tout importante qu'elle est pour le logicien, est pourtant loin d'avoir la même importance dans l'idiome populaire: supposition que je vais justifier par les preuves que voici:

Dans les traductions latines de la Bible que j'ai mentionnées plus haut, écrites, pour des causes manifestes, en langue vulgaire, le futur grec se traduit quelquefois par *habeo* avec l'infinitif. Exemples:

ἀποκτενεῖ ἐαυτόν = occidere se *habet* (Joann. 8, 28).

σκανδαλισθήσεται = omnes vos scandalizari *habetis* (Marc. 14, 27).

Il en est de même du gothique. Ulfilas traduit le futur grec ποιήσω par taujan haba (II. Cor. 11, 12) = facere *habeo*, et ἔσται (saint Jean 12, 26) par visan habaith = esse *habet*, etc.

Tous les exemples que je viens de citer prouvent jusqu'à l'évidence que la tournure de *habeo* avec l'infinitif du verbe coexistait chez les écrivains de l'Empire avec le futur ordinaire en *bo* et *am*, et qu'elle finissait par le supplanter. Dès le sixième siècle on la trouve le plus souvent, et les formes régulières du futur semblent tombées dans l'oubli.⁴⁾

1) Voir: Bopp, Vergleichende Grammatik II², 541.

2) Voir: Du Cange, Glossarium ad scriptores mediae et infimae Latinitatis, s. v. *habere*.

3) Voyez le raisonnement de M. Diez sur ce point Gram. II² p. 111. — Il dit que les tournures *habeo* audire, *habeo audiendum*, et *habeo quod audiam* signifient la même chose. Il explique *habeo* par *meum est* (negotium).

4) Voir: Brachet, Grammaire historique de la langue française. p. 186.

Les langues néo-latines, en se détachant du latin, emportèrent ce futur nouveau, tout à fait conformément à leur tendance générale à négliger et à abandonner la synthèse grammaticale des écrivains classiques, et à cultiver de préférence les formes analytiques de la langue vulgaire.¹⁾

Le français fait donc du latin *habeo cantare*, ou avec l'inversion *cantare habeo*, *chanterai*. Les désinences du futur *ai, as, a, ons, ez, ont*, répondent au présent du verbe auxiliaire avoir. Quant aux formes *-ons, -ez*, je prouverai plus tard qu'elles ne sont autre chose que la première et la deuxième personnes du pluriel: *avons, avez*. Aussi le français n'est-il point isolé à l'égard de ce mode de formation du futur. Le futur italien *cantarò* s'est composé de la même manière: *cantarò* se dit au lieu de *cantar-ho*, *ho* étant *habeo*.²⁾ En espagnol *cantaré* s'est contracté de *cantar-hé* (*hé = habeo*), et en portugais *habeo* étant *hei*, le futur est *cantar-hei* ou *cantarei*.

Après tout cela, personne ne doutera plus que le futur des langues romanes ne se soit formé à l'aide du présent de l'auxiliaire *habere*. Il y a cependant une preuve de plus pour ce mode de formation. Dans certaines langues néo-latines la réunion des deux parties ne se fit pas forcément de prime abord, mais elles étaient séparables à l'origine de ces langues. On dit indifféremment en espagnol: *decir te han* et *te deciran*; *haber les hemos* et *les habremos* etc.; en portugais: *dar mo ha* et *mo dará*; *dir me ha* et *me dirá* etc.³⁾; en provençal: *dir vos ai* et *vos dirai*; *albergar m'a* et *m'albergara*; *pregar vos ai* et *vos pregarai* etc.⁴⁾

On ne trouve aucun⁵⁾ exemple de cet usage dans l'ancien français, il est vrai, où les deux thèmes verbaux ne tardèrent point à se souder l'un à l'autre, à devenir inséparables et bientôt méconnaissables. Mais on doit supposer que la langue française a eu la même liberté de réunir ou de séparer les désinences et le radical, à une époque antérieure à celle d'où datent ses plus anciens monuments écrits.

Voilà qui était nécessaire de dire sur la formation du futur avant d'entrer dans l'exposé de l'origine du conditionnel dans la langue française.

Il est naturel que le français (aussi bien que les autres langues néo-latines), après avoir adopté la tournure „*cantare habeo*“ = j'ai à chanter, pour exprimer une action qui s'accomplit dans l'avenir au point de vue du présent, en ait aussi formé l'imparfait en disant „j'avais à chanter“ = *cantare habebam*, pour désigner la même action inaccomplie, jugée au point de vue du passé de la personne qui parle.

Il en est de même pour l'allemand. Dans le moyen haut allemand il y a l'imparfait „*ich wart singen (de)*“, du présent „*ich wirde singen (de)*“, (forme qui, d'après M. Bernh. Schmitz,⁶⁾ s'est conservée dans les patois de la Poméranie et du Mecklembourg). L'allemand moderne, en abandonnant l'emploi de cette tournure dans les phrases principales (à la seule exception de la proposition principale des phrases hypothétiques), a perdu l'indicatif „*ich wurde singen*“ et n'a conservé que le conjonctif „*ich würde singen*“. A l'heure qu'il est, personne ne doute plus que

¹⁾ A la seule exception d'ero, le futur ordinaire a entièrement disparu en français. On trouve les formes *er, ere, ierc* pour *ero*; *ieres* pour *eris*; *er, ert, iert* pour *erit*; *ermes* pour *erimus*; *eren, erent, ierent* pour *erunt*.

²⁾ En italien il y a encore une autre forme du futur: *cantaraggio*, dont la terminaison *aggio* n'est que la forme surannée du présent *ho = habeo*.

³⁾ Voir: Diez, *Grammatik III*², p. 269.

⁴⁾ Voir: Raynouard, *Grammaire romane*.

⁵⁾ Le seul exemple qu'on pourrait citer se trouve dans „le fragment de l'Alexandre d'Alberic de Besançon“:
contar vos ey pleneyrament
del Alexandre mandament. (Bartsch 25, 29.)

Mais il y a beaucoup d'idiomes provençaux dans ce poème.

⁶⁾ Voir: *Grammatik der fr. Spr. v. B. Schmitz. 4. Aufl.*, pag. 216.

la formation du conditionnel français ne se soit opérée de la manière que je viens d'avancer. — Si Bonamy, Ampère et avec eux Orelli (cf. Altfr. Grammatik, p. 109) ont été d'avis que le conditionnel provenait du Futurum exactum latin¹⁾, c'est seulement qu'ils étaient ignorants des lois de formation des langues néo-latines — lois que M. Diez a le premier développées dans sa célèbre Grammaire.

Selon ces lois habebam devient en vieux français aveie, avoie de la manière que voici: h initial a été retranché par voie d'aphérèse comme dans *orge* de hordeum, *on* de homo, *or* de hora. Le b latin s'est adouci en v, comme dans *prouver* de probare, *fève* de faba, *devoir* de debere, *livre* de libra etc. L'autre b médian s'est syncopé, comme dans *nuage* de nubaticum, *taon* de tabanus, *viorne* de viburnum etc. Le m final a été retranché par apocope comme m final de toutes les désinences latines en *em* et *am* p. e. amem — aime, habeam — aie, dicam — dise, perdam — perde etc. Nous avons donc la forme *avea* qui ne se trouve pourtant dans aucun monument écrit de la langue française; celle-ci ne se contenta point de retrancher et de changer seulement les consonnes, elle a transformé les voyelles aussi. L'e long accentué latin devient *ei*, plus tard *oi* (le normand a toujours *ei*), comme dans *créire*, *croire*, de credere; *mei*, *moi* de me etc.; l'a qui après la chute de *m* est devenu final s'affaiblit en *e* comme dans *charte* de charta, *kose* (cause) de causa, *fève* de faba etc. Voilà la forme régulière aveie (avoie).

La seconde et la troisième personne habebas, habebat se transforment de la même manière en aveies (avoies), et aveiet (avoiet); à la seule différence que celle-ci conserve le *t* final et celle-là le *s* final.

La première personne du pluriel perd les consonnes *h* et *b* comme au singulier et change aussi le premier *b* en *v*. Dans cette forme *aveamus* l'u de la terminaison s'affaiblit en *e* comme dans nombre de numerus, amâmes d'amavimus etc. L'e atone latin devenant *i* comme dans timon de temonem, nier de negare, prier de precare etc., et l'a accentué s'affaiblissant en *e* comme dans père de pater, aimer d'amare, abbé d'abbatem: la forme *aveames* doit se changer en *aviemes*, forme la plus ancienne de cette personne qu'on rencontre; elle peut se contracter en *aviems* ou *aviens* par syncope de l'e de la terminaison. Cette forme ne s'est pourtant pas conservée en français moderne; elle a été remplacée par celle en *ons*, forme qui se trouve au présent imp. de tous les verbes français. Cet *o* est bien difficile à expliquer. Il ne peut point provenir du latin, car la conjugaison de cette langue ne fait usage d'un *o* que pour former ou un temps du verbe (amo, amabo, amavero), ou un mode (amo, amato etc.). On sait que les verbes de la soi-disant première conjugaison latine ont *a* devant la terminaison *mus* à la I. pers. du pluriel au présent imp. En français cette voyelle *a* se change en *o*, comme dans cantomp = cantamus (Vie de St. Leger), probablement par l'influence de la langue celtique.²⁾ Il en est de même des verbes en *ere* et *ire*. En passant à la langue française ils se sont réglés sur les verbes en *are*.³⁾

Voici comment la transformation de la seconde et de la troisième personne du pluriel s'est faite:

¹⁾ Cantavero ou cantaro ne peut pas se changer en chantereie ou chanteroeie; l'o final doit ou s'affaiblir en *e*, comme dans amo-aime, ou disparaître, comme dans dico-dis, mais il ne peut jamais devenir *ei* ou *oi*; quand même cela se pourrait — comment expliquer l'e final dans les désinences *ei* ou *oi*?

²⁾ Voir: Zeuss, Grammatica celtica, I. 112: Armorica pronuntiatio vetustior hujus vocalis (ā) fuit etiam ô procul dubio. — Ce changement d'a en o se trouve aussi en anglais, où fram devient from etc.

³⁾ *ems* (emus) et *ims* (imus) se changent en *ams* de la même manière que le terminaison *ens* du participe imp. se change en *ant*; et que *sine* et *de intus* deviennent *sans* et *dans*.

habebatis, aveatis, aveats, aviets, aviez.

habebant = aveant, avaient.

Les formes primitives du conditionnel doivent donc avoir été: chanter aveie, chanter aveies, chanter aveiet, chanter avions, chanter aviez, chanter aveient.

Au premier coup-d'oeil il semble étrange que ces formes se soient changées en chanter-eie etc. Mais toute difficulté disparaît quand on se rappelle quel rôle important l'accent a joué dans la formation des langues néo-latines. C'est par cette influence de l'accent que, sans aucune exception, l'atone brève, précédant immédiatement la tonique, disparaît en français dans les mots d'origine populaire, et que tous les mots qui sont d'origine populaire perdent la consonne médiane.¹⁾ Hâtons-nous d'appliquer ces deux règles invariables à ce que je viens d'appeler les formes primitives du conditionnel. En prononçant chanteravoie (cantar-habebam) on appuie un peu sur l'infinitif, mais surtout sur la diphthongue *ei* ou *oi* qui s'est formée de la tonique latine *e*, comme nous l'avons vu plus haut. Il est donc clair, qu'après la chute nécessaire de la consonne médiane *v* (en latin *b* entre *a* et *e*), la voyelle brève *a* devant la tonique doit être supprimée.

Nous voilà arrivés de la manière la plus simple à la forme régulière du conditionnel *chantereie*. Le même procédé a été lieu aux autres personnes du conditionnel aussi bien qu'aux deux premières personnes du pluriel du futur: chanterons, et chanterez pour chanteravons; chanteravez.

Le plus-que-parfait du futur ou le conditionnel passé se forme avec l'imparfait du futur du verbe *avoir* = *habere*, et le participe passé du verbe; j'aureie chanté est donc en latin *habere habebam cantatum*.

Me voilà à la fin de la première partie de mon sujet. J'ai essayé d'y expliquer sur quels principes et de quelle manière le conditionnel français s'est formé du latin. Reste encore à jeter un coup d'oeil sur le développement de cette formation au cours de la langue française.

II. On sait que le français, de même que les autres idiomes néo-latins, dérive du latin vulgaire. Quant à l'époque où la langue française a pris son origine — on n'en sait rien de certain. La transformation a probablement commencé vers la fin du cinquième siècle, après la chute de l'empire romain. Schuchardt²⁾ suppose que le nouvel idiome a été établi au huitième siècle. Depuis ce temps, la langue a subi tant de changements considérables qu'il faut en distinguer deux formes: le vieux français, comprenant l'époque dès son origine jusqu'à la fin du quatorzième siècle, et le français moderne qui commence au quinzième siècle. Au cours des sept siècles de l'ancien français la langue a passé par trois grandes périodes de changements. Pendant la première de ces périodes (comprenant les 8^{me}, 9^{me} et 10^{me} siècles) le français a encore retenu beaucoup d'archaïsmes et ses formes grammaticales ne sont pas encore fixées. A la seconde période (aux 11^{me}, 12^{me} et 13^{me} siècles) la langue a atteint le plus haut degré de perfection, et par la régularité et la clarté de ses formes grammaticales, et par sa belle et riche littérature. La troisième période (le 14^{me} s.) est celle de la décadence et de la transition du vieux français en français moderne. Il est impossible de tracer le conditionnel jusqu'à l'origine de la langue française, faute de monuments écrits suivis du huitième siècle. Les deux glossaires de Cassel et de Reichenau, qui datent de ce siècle, ne contiennent que de simples mots; c'est pourquoi ils ne peuvent nous donner aucune idée ni de la conjugaison ni de la syntaxe. Le seul document écrit français du neuvième siècle, les serments de Strassbourg, n'ont pas des formes du condi-

¹⁾ Comp. Brachet, Gr. hist., p. 75, 76.

²⁾ Voir: Schuchardt, Vocalismus des Vulgär-Lateins, I. 102. Das Jahr 700 n. Chr. habe ich demnach als terminus ad quem der lingua Romana rustica angenommen etc. —

tionnel non plus, quoiqu'ils contiennent les formes du futur prindrai et salvarai. Ce n'est donc que dans les monuments écrits du dixième siècle que nous rencontrons, pour la première fois, des formes du conditionnel. La cantilène de St. Eulalie a le conditionnel *sostendreiet*, qui se compose de l'infinitif *sostenir* et de l'imparfait *aveiet* de la manière signalée ci-dessus. Quant à la forme de l'infinitif *sostendre*, nous verrons plus tard que dans les verbes tenir et venir l'i est supprimé, et qu'un d euphonique doit être intercalé entre n et r.

D'autres exemples se trouvent dans le Fragment de Valenciennes :

- 1) *astreiet* est le conditionnel à la troisième personne du singulier et
- 2) *astreient* est le même temps à la même personne du pluriel; *astreiet* se dit pour *astr-aveiet* et *astreient* pour *astr-aveient*. La première partie de ces formes *astr* est l'infinitif *estre* avec l'apocope de l'e final et avec le renforcement de l'e initial en a. Ce renforcement est, d'après Burguy¹⁾, dans les habitudes du dialecte bourguignon. Mais on ne doit pas avec lui dériver ces formes *astreiet* et *astreient* de l'infinitif *aster* ou *ester* (en latin *adstare*, *astare*), parceque ce verbe fait au conditionnel *estereie* ou *astereie*.
- 3) *ferieiet* est le conditionnel à la troisième personne du singulier du verbe *fare* ou *faire* avec l'affaiblissement de l'a en e devant la terminaison lourde.
- 4) *dolreie* est le conditionnel à la première personne du singulier du verbe *doloir*, au lieu de *doloir-aveie*; quant à la chute de la diphthongue *oi*, nous verrons plus tard qu'elle est de rigueur dans la plupart des verbes en *oir*.
- 5) *mettreiet* est le conditionnel à la troisième personne du singulier du verbe *mettre* avec l'apocope de l'e final.

Dans la passion du Christ on trouve les conditionnels *neiareit*, (en provençal *negera*) au lieu de *neiareiet* ou *niereiet*, et *fura* (en prov. *fora*) de l'infinitif *estre*. Ces formes n'ont point d'intérêt pour nous, parcequ'elles sont plutôt provençales que françaises.

Voilà les formes du conditionnel qui se trouvent dans les écrits de la première période du vieux français. On voit que dès l'époque d'où datent ces monuments, la création du conditionnel est achevée. L'imparfait *aveie* etc. a invariablement perdu ses deux premières lettres en conséquence de cette loi importante de l'accent qui a présidé à la transformation du latin vulgaire en français. Les irrégularités qui se font remarquer dans les infinitifs tels que *sostendr*, *astr*, *fer*, *dolr*, *mettr* pour *sostenir*, *astre* ou *estre*, *faire* ou *fare*, *doloir*, *mettre* s'expliquent les uns (savoir la syncope des voyelles) par la même loi, les autres (savoir les consonnes intercalaires) par cette tendance à l'euphonie à laquelle est due, en grande partie, l'harmonie parfaite de la langue française.

Passons à la deuxième époque de l'ancien français qui comprend le 11^{me}, le 12^{me} et le 13^{me} siècle. Les monuments écrits en prose et en vers sont si nombreux qu'il est impossible de les parcourir tous pour notre sujet. D'un autre côté la langue s'est scindée dans un grand nombre de dialectes dont les quatre principaux sont celui de l'Île de France, le bourguignon, le picard et le normand, et dont les différences essentielles se fondent sur le mode de transformer les voyelles latines.

Cependant comme les trois premiers dialectes forment leurs conditionnels de la même manière en changeant l'e long latin accentué en *oi*, cette division en quatre dialectes n'a que peu d'intérêt pour notre sujet. Les paradigmes du conditionnel à cette deuxième époque de la langue française nous montrent donc seulement deux formes: l'une en *oie* pour le bourguignon, le picard et le dialecte de l'Île de France, et l'autre en *eie* pour le normand.

Même la division des verbes en verbes forts et verbes faibles ne porte point sur la forma-

¹⁾ Voir: Burguy, Grammaire de la langue d'oïl. I, 261. II, 71. 72.

tion des futurs (futur et conditionnel), puisque cette division est fondée sur les différences organiques qui se trouvent aux parfaits des verbes. Les irrégularités apparentes que les infinitifs ont à subir à la formation des futurs sont de toute autre nature, et les terminaisons sont absolument les mêmes pour tous les verbes.

Je peux donc me borner à donner un tableau des désinences du conditionnel telles qu'elles se montrent à la seconde période du vieux français, et à faire remarquer les changements que ces terminaisons ont subis à la troisième période, c'est-à-dire au quatorzième siècle, et surtout du temps du passage des anciennes formes à la langue moderne.

	Bourg. Picard.	Dial. de l'Île d. Fr.	Normand.
1. pers. du sing.		-oie	-eie
2. " " "		-oies	-eies
3. " " "		-oiet	-eiet
1. " " plur.		-ions (ioms)	-iuns (iums)
2. " " "		-iez	-iez
3. " " "		-oient	-eient.

Nous avons vu qu'à la première période du vieux français l'e long latin dans habebam est toujours *ei* en français. Nous ne savons pas par quelles influences cette voyelle a été transformée en *oi* dans tous les dialectes sauf le normand où *ei* persiste jusqu'au quatorzième siècle. Dès ce siècle, la monarchie, humble et chétive trois siècles auparavant, est devenue prépondérante, et avec elle le dialecte de l'Île de France, celui de la capitale du royaume, a pris le dessus sur les autres dialectes; c'est pourquoi dès le 14^{me} s. on ne trouve plus *eie* dans la langue littéraire. Cette vieille forme du con. *eie* ou *oie* a passé par beaucoup de changements avant de parvenir à la forme actuelle *ais*.

Quant à la transition de la diphthongue *oi* en *ai*, il est constaté qu'au douzième et au treizième siècle *oi* était dissyllabique avec l'accent sur l'o, *oi* se contractant fréquemment en o comme dans *cro* au lieu de *croi*, et formant une assonance avec o pur p. e. *poinz*, *vos*, *besoign* dans la Chanson de Roland (v. 1359, 60, 66); *voiz*, *barons* etc. Au treizième siècle *oi* est quelquefois orthographié *oe*, orthographe qui est très-fréquente dans les écrivains du quatorzième et du 15^{me} siècle et qui est accentuée sur l'e. La prononciation de cette voyelle composée était donc *o-ai*. Le grammairien Meygret a toujours *oe*. Palsgrave au contraire distingue deux prononciations: 1) comme l'anglais *oy* dans *boy* et 2) comme *oá* devant les consonnes *s*, *x*, *t*; cette distinction ne fut pourtant pas généralement reconnue. H. Estienne (1580) nous dit que quelques italiens, qui faisaient leur séjour à la cour de France, introduisaient la prononciation *ai*, qui est devenue de rigueur dans plusieurs noms de peuples (Hollandois, Anglois etc.), dans les terminaisons de toutes les personnes du singulier et de la troisième personne du pluriel à l'imparfait et au conditionnel de tous les verbes, et dans quelques noms appellatifs. Pendant plusieurs siècles on écrivait donc *oi* au singulier et à la 3^{me} personne du pluriel du conditionnel, aussi bien que dans les autres cas que je viens d'énumérer, mais on prononçait *ai*. Un petit avocat de Normandie, Nicolas Bérain, proposa le premier d'écrire *ai* au lieu de *oi* dans tous les cas où l'on prononçait *ai*. Plus tard Voltaire adopta cette orthographe et c'est surtout par son influence qu'elle a fini par être généralement acceptée, même par l'Académie au commencement de ce siècle.

Quant à la forme de la première personne du singulier *ois*, plus tard *ais*, c'est au quatorzième siècle que s'introduisit l'habitude d'y ajouter un *s* paragogique de même qu'à la même personne du présent dans la 2^{me}, la 3^{me} et la 4^{me} conjugaison et de l'imparfait de tous les verbes. Cette lettre inorganique qui n'est point fondée sur l'étymologie semble avoir été adjointe

à cette personne à cause de l'euphonie, pour éviter l'hiatus; du moins c'est pourquoi Marat et Ronsard font usage des formes en *s*. Cependant on trouve encore au 16^{me} siècle et même plus tard ¹⁾ les conditionnels sans *s* à la première personne tels que *vouldroye*, *sarroye*, *aimeroye*, *oseroye* etc. (Anc. théâtre franç.), ou *vouldroy*, *oseroy*, *suppliroy* etc. (Liederbuch). Les dernières formes nous montrent que l'e muet final peut être retranché par voie d'apocope. Ce retranchement est de rigueur devant le *s* paragogique. Les formes diverses de la première personne sont donc *eie*, *oie*, (*oye*), *oy*, *ois*, *ais*.

Ce que je viens de dire sur la transformation de *ei* ou *oi* en *ai* porte aussi sur la deuxième et la troisième personne. En voici donc les formes diverses :

2^{me} pers. *eies*, *oies*, *oyes*, *oys*, *ois*, *ais*;

3^{me} pers. *eiet*, *oiet*, *oyet*, *oyt*, *oit*, *ait*.

L'e devant les consonnes finales *s* et *t* à ces personnes n'est retenu que jusqu'à la fin du onzième siècle; plus tard il disparaît toujours.

Nous avons vu ci-dessus que la première personne du pluriel a pour forme primitive la terminaison *-iemes*, et que cette forme se change en *-iomes* par une influence que la langue celtique a exercée sur le français. Après la chute de l'e devant le *s* final *-iemes* devient *-iems* ou *-iens*, et *-iomes* est *-ioms* ou *-ions*. On trouve aussi assez fréquemment les formes sans *s* final *-iom* et *-ion*. En normand qui écrit toujours *u* où les trois autres dialectes ont *o* les terminaisons de cette personne sont *iumes*, *iums*, *iuns* et *ium*, *iun*. Le français moderne a définitivement adopté la forme *-ions*.

La seconde personne du pluriel a, dans tous les dialectes du vieux français, la désinence *-iez* (quelquefois *ies*), forme qui s'est conservée dans tout le cours de la langue française.

La forme primitive de la troisième personne du pluriel *eient* persiste en normand, mais devient *-oient* en bourguignon, en picard et dans le dialecte de l'Île de France. Le français moderne a *-aient*, transformation qui s'est opérée par le procédé que j'ai expliqué plus haut.

J'ai déjà mentionné ci-dessus que ces désinences aussi bien que celles du futur imparfait, en se joignant à l'infinitif du verbe, ont causé des modifications diverses à un grand nombre d'infinitifs. Ce sera la tâche finale de mon travail d'énumérer ces changements et de les expliquer.

1) L'e final des verbes en *re* est toujours éliidé, suivant la règle que la voyelle brève atone doit disparaître quand elle se trouve immédiatement avant la tonique. Ainsi on lit déjà dans les Serments de Strassbourg *prindrai*. D'autres exemples sont: *astreiet*, *mettreiet*, *ocireie*, *crendreie*, *ferieiet* etc. Il en est de même du français moderne.

2) D'un autre côté, en vieux français on rencontre beaucoup de formes du futur et du conditionnel des verbes en *re* qui, après la chute de l'e final, ont intercalé un *e* devant le *r* de la terminaison de l'infinitif. Il faut distinguer deux cas de cette intercalation :

a. dans les formes telles que *prenderoit*, *atenderoie*, *metteroît*, *renderoient* etc. cet *e* s'explique facilement de la terminaison latine *ere*. En formant le futur et le conditionnel, le français a conservé l'e latin des infinitifs *prendere*, *attendere*, *mittere*, *reddere* etc.;

b. cet *e* devant *r* dans les verbes *frainderat* (*frangere*), *esquelderioie* (*excolligere*), *beneisterat* (*benedicere*) etc. ne peut pas provenir du latin.

Il est évident qu'avant d'intercaler un *d* euphonique entre *nr* et *lr* pour éviter le choc désagréable des deux liquides, et avant d'intercaler un *t* entre *sr*, le français devait retrancher l'e latin qui se trouvait entre ces consonnes. Conserver cette voyelle entre *nr*, *lr*, *sr* et à la

¹⁾ On trouve encore dans Corneille, Molière, Lafontaine, Racine les formes correctes *je croi*, *voi*, *tien* etc., et Voltaire disait au 18^{me} siècle: *La mort a respecté ces jours que je te doi* (*Alzire* II. 2.). Mais ces locutions dont on ignorait la raison historique semblaient aux grammairiens d'alors des licences poétiques. —

fois intercaler un d ou t euphonique pour empêcher ces consonnes de se trouver en présence — violà un procédé qui ne peut pas s'opérer en français. Les futurs et les conditionnels tels que frainderat, esquelderoie, beneisterat se sont donc formés sur le modèle de ceux que je viens de traiter sous a.

Même quelques verbes en ir forment des futurs et conditionnels analogues, p. e. issir fait isterat à côté de istrat, formes qui sont indistinctement employées par les poètes: ils disent

„De sa buche isterat“ et

„Ki de la buche istrat.“

Il est inutile de dire que de telles irrégularités dans la formation du futur et conditionnel ont disparu en français moderne.

3) Plusieurs verbes en ir retranchent l'i devant r, en formant les futurs; venir fait au conditionnel venroie et avec le d euphonique vendroie; il en est de même de tenroie et tendroie de tenir; mourir fait morroie; oir = orroie. Dans la langue actuelle seulement mourrais s'est conservé.

En français moderne vendroie et tendroie sont viendrais et tiendrais. La voyelle e du radical s'est diphthonguée en ie, parcequ'un accent accessoire est sur l'infinitif. En même temps, en formant viendrais et tiendrais, le français moderne évite la confusion du futur et du conditionnel des verbes venir et tenir avec les mêmes formes des infinitifs vendre et tendre.

4) Quand le radical du verbe termine en r l'e de la terminaison er de l'infinitif est tantôt retranché, comme dans jurroie, au lieu de jureroie de jurer, demorroie pour demoreroie de demorer etc., tantôt placé avant le r du radical de sorte que les deux r, celui du radical et celui de la terminaison, se trouvent en présence, comme dans déliverroie au lieu de déliveroie, monsterroie au lieu de monsteroie, enterroie pour entreroie etc. On sait que ni ce retranchement ni cette métathèse qui se font dans l'ancien français pour l'euphonie, n'ont passé au français moderne qui préfère la clarté et la régularité à l'euphonie.

5) Après la chute des voyelles e ou i devant le r final des infinitifs de la première et de la deuxième conjugaison, la consonne finale du radical peut être assimilée à ce r final de l'infinitif. C'est pourquoi en vieux français dorroie se dit au lieu de donroie ou doneroie; merroie pour menroie, meneroie; verroie pour venroie, vendroie de venir; terroie pour ten(d)roie; lairroie pour laisseroie de laisser; gerroie au lieu de gesroie, géseroie de gésir etc.

6) Les verbes en oir (à l'exception de pouvoir, prévoir, surseoir, asseoir) retranchent oi devant r, en formant le futur et le conditionnel. Exemples: savroie, sarroie, sauroie de savoir; voldroie, volroie, vouldroie de vouloir; falroie, faldroie, faudroie de falloir etc. Il en est de même pour le français moderne.

Les opinions des grammairiens diffèrent à l'égard de ces formations. M. Diez¹⁾ dit que, pour former le futur et le conditionnel de ces verbes en oir (eir), la chute de la voyelle composée est nécessaire parceque la terminaison oir (eir) est trop lourde; de là movroie, non pas movoioie. Mais un tel procédé serait contraire à la loi citée ci-dessus, à savoir, que les voyelles non accentuées précédant immédiatement la tonique ne disparaissent que quand elles sont brèves, mais qu'elles persistent toujours lorsqu'elles sont longues.²⁾ Burguy³⁾ suit l'opinion de Diez en disant: dans les futurs et les conditionnels l'accent du verbe auxiliaire fait que la terminaison de l'infinitif devient inaccentuée, et, par suite de cet abaissement de ton, elle éprouve des synopes. Nous avons vu que cela ne se peut pas.

1) Diez: Grammatik etc. II³, 240.

2) Brachet: Grammaire historique etc. p. 120.

3) Burguy: Grammaire de la langue d'oïl. I², 27.

M. Mätzner¹⁾ a une autre explication. Il substitue aux futurs et aux conditionnels des verbes en oir (eir) un infinitif en re. D'après lui, les formes recevrai — recevroie, verrai — verroie, pourrai — pourroie etc. se seraient donc formées avec les infinitifs tels que recevoir, verre, purre etc.

Cependant cette supposition n'est pas fondée en raison. Les dialectes du vieux français ont eu, de toute antiquité, deux formes distinctes pour les infinitifs latins en ère et ère, savoir oir (eir) pour ceux-là et re pour ceux-ci, à la seule exception des verbes composés avec movere et capere qui ont les deux formes de l'infinitif en oir (eir) et re, recevoir — recevoir, recevoir; movere — muevre, tout à fait comme au latin où il y avait déjà l'infinitif capere, forme commune à toutes les langues romanes; et l'infinitif du latin vulgaire movere au lieu de movere est prouvé par l'italien muovere et le provençal múore. Aussi les trois verbes ardoir, manoir, mentevair (mentemhabere) ont-ils une autre forme en re: ardre, maindre, mentoivre²⁾, mais tous les autres verbes en oir (eir) n'ont que cette seule forme de l'infinitif. On peut admettre que les futurs et les conditionnels des verbes qui ont les deux formes se sont formés avec l'infinitif en re; mais pour les verbes qui n'ont que la seule forme en oir, on ne doit pas supposer des infinitifs analogues. Dans l'ancien français ces verbes ont des infinitifs en er à côté de ceux en oir; et c'est donc avec les infinitifs en er que les futurs et les conditionnels ont été formés. Exemples: Veder du latin videre fait au conditionnel vederoie et après la syncope de la voyelle brève précédant la tonique vedroie, forme qui se change en verroie par l'assimilation de la consonne *d*, comme latronem devient en français ladron, et plus tard la^hron; cader (cadeir = chadoir, chaoir) forme de la même manière caderoie, cadroie, carroie (charroie, cherroie); poder (de l'infinitif latin potere au lieu de posse) qui se trouve encore en provençal fait poderoie, podroie, porroie (pourroie); dever (de debere) forme le conditionnel deveroie devroie; saver (sapere) a saveroie savreie, sarroie, sauroie avec l'adoucissement de *v* en *u*, comme dans auroie au lieu de avroie, averoie de l'infinitif aver (habere); seder (du latin sedere) fait sederoie, après la chute de la consonne médiane *d* seeroie, sierroie; voler (d'un infinitif volere au lieu de velle = vouloir) forme le conditionnel voleroie, volroie avec la syncope de *e*, voldroie (*d* euphonique entre deux liquides), vouldroie avec l'adoucissement de *l* en *u* (comme dans coupable — culpabilis, mou — mollis, cou — collem etc.) etc. — falir, faillir (de fallere) fait faleroie, falroie, faldroie, faudroie, faudrais etc.

7) Dans quelques verbes le radical de l'infinitif s'accourcit au futur et au conditionnel p. e. faire (en vieux français faire, fare) forme le conditionnel ferai (ferroie); croire a dans l'ancien français le conditionnel creroie, crreroie, tandis que le français moderne fait croirais.

8) Plusieurs verbes forment les futurs et les conditionnels avec des infinitifs surannés qui appartenaient à un seul dialecte du vieux français p. e. enverrai, enverrais (enverroie) se sont formés avec l'infinitif normand enveer pour envoyer; courrai, courrais (courroie) avec un infinitif curre pour courir; querrai, querrais (querroie) dans conquerrai, acquerrai avec l'infinitif querre au lieu de quérir; cueilleraie, cueilleraie (cueilleroie) avec cueiller ou cuiller, cueillier (dans Froissard) pour cueillir; sailleraie, sailleraie (sailleroie) avec sailer (dans Tristan) pour saillir.

9) Les verbes aller et être ne forment pas leurs futurs et conditionnels avec ces infinitifs mais avec les formes latines ire: irai, irais (iroie) et essere (pour esse): esseraie, esseroie, en français moderne serai, serais; l'infinitif essere appartient à la basse latinité; il se trouve encore en italien *èssere*, et en provençal *esser*.

1) Mätzner: Grammatik der franz. Sprache, p. 233.

2) Les verbes ayant les deux formes de l'infinitif terminent en *re* quand le radical est accentué et conséquemment diphthongué; en *oir* lorsque la voyelle du radical est atone et par suite brève.